

**COMMUNE LE VERNET SAINTE MARGUERITE – 1 Place de l'Église –
63710 LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 02 octobre 2026 à 20h00 - Mairie du Vernet-Sainte-Marguerite
Date de convocation : 21 septembre 2026**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE DEUX OCTOBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand GUIEZE, Maire.

Présents : Bertrand GUIEZE - Maire, Dominique CHANDEZON et Dominique ROUX- Adjoints, Pascal SERVIER, Thierry TESTUD, Frédérique QUAINON, Fanny CHARTRAIN, Laëtitia SAPT, Jean-François RANDANNE, Jean-Baptiste BELLOT et Ghislaine BLANC – Conseillers Municipaux.

Présents : 11 - Absent : 0 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Dominique CHANDEZON

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation PV Conseil Municipal du 26 août 2026
2. Décision du Maire sur le budget de l'eau
3. Recensement de la population 2027
4. Repas des aînés
5. Bâtiment de la Cure : diagnostic
6. Voirie Communale
7. ONF : Surface +
8. Elections de Saignes
9. Questions diverses

1. Approbation du CM du 26/08/2026

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

2. Décision du Maire sur le budget de l'eau

Le Maire explique à son conseil que conformément à la fongibilité des crédits votée au budget 2026, il peut effectuer des virements de crédits d'un chapitre à un autre dans la limite de 7,5 % des montants inscrits au budget.

Il a été nécessaire de modifier un article sur le budget annexe de l'Eau pour mandater la redevance due à l'Agence de l'Eau :

Article 701269 : Reversement à l'Agence de l'Eau :	+ 4401 €
Article 63712 : Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable :	- 4 401 €

3. Modification Budgétaire

Afin de régulariser les écritures relatives à la cession de la remorque communale pour une valeur de 7500,00€, une délibération doit être prise.

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

4. Recensement de la population 2027

Le maire informe son conseil que le recensement de population conduit par l'INSEE aura lieu du 21 janvier au 20 janvier 2027 ; il sera donc nécessaire de recruter un agent recenseur d'ici la fin de l'année pour effectuer la collecte des informations. La commune embauchera une personne en CDD, rémunérée au SMIC pour une durée de 1 mois.

Une formation est prévue au mois de novembre. Le recensement sera également suivi et accompagné par un coordonnateur de l'INSEE.

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

5. Repas des aînés

Le maire annonce que le repas des aînés aura lieu le **mercredi 11 novembre** à midi au restaurant Le Puy d'Alou. Pour être invité au repas il faut être âgé de 65 ans et être domicilié sur le territoire de la commune. Les invitations seront distribuées aux personnes concernées, qui devront s'inscrire en mairie.

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

6. Bâtiment de la Cure : diagnostic

Une visite du bâtiment a été effectuée par un architecte, il préconise l'avis d'un ingénieur qui est venu mais n'a pas pu rendre de conclusion. Celui-ci conseille d'établir un devis pour une étude de sol.

Des repères avaient été installés par les employés communaux il y a environ 3 semaines, afin de suivre l'évolution des éventuels mouvements du bâtiment. A ce jour, les repères n'ont pas bougé.

Un maçon est venu et recommande des travaux importants : décrépiter le mur à l'extérieur, apposer un tyran avec 3 croix de St André pour que les murs ne s'écartent pas d'avantage et ensuite boucher les fissures.

Il serait disponible en novembre, le devis s'élève à 24 114 €.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux préconisés par le maçon.

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

7. Voirie Communale

Les dossiers de demande de subvention au Département au titre du FIC 2024/ 2026 auraient dû être déposés en février, puis fin juin. Lors du forum du département en juin, nous avons été informés d'une enveloppe subventionnable restante de dépenses de 156 000 € H.T.

Malheureusement il faudra attendre le nouveau programme triennal 2027/2030 (en janvier/février) pour connaître les critères d'attribution et présenter une nouvelle demande pour des travaux de voirie.

8. ONF : Surface +

Après discussion, l'ONF souhaite faire une nouvelle proposition, qui sera étudiée lors du prochain conseil.

9. Elections de la Commission Syndicale de la Section de Saignes

Les élections pour élire la nouvelle Commission Syndicale ont lieu Dimanche 4 Octobre, de 8 heures à 18 heures, sur convocation de Madame la Préfète. Il faudra donc tenir des permanences au bureau de vote. Le conseil municipal établit donc un planning.

10. Décision modificative : « achat de pneus »

Le maire expose qu'il est nécessaire d'acheter des pneus et des jantes pour le tracteur de la commune, pour cette acquisition il est nécessaire de prévoir des crédits et donc de procéder au virement suivant :

Opération 10 004 Matériel et outillage de voirie - Article 2188 : Autres	+ 2300 €
Opération 34 : Aménagement du cimetière - Article 2116 : Cimetière	- 2300 €

11. Questions diverses

a) Problème de stationnement devant une maison du bourg près de l'école Notre Dame :

Le maire indique que des parents d'élèves ont garé leur voiture devant l'entrée de la maison mitoyenne. Il conviendra de matérialiser l'endroit avec de la peinture jaune, et passer un mot aux parents d'élève pour éviter ce problème à l'avenir.

b) Chaudière du Puy d'Alou :

Plusieurs devis nous sont parvenus. La question est de savoir quel dispositif choisir entre une pompe à chaleur et une chaudière au fioul, pompe à chaleur hybride, la solution d'un poêle à granulés est écartée car il faudrait un conduit de 5 mètres, ce qui n'est pas envisageable. La chaudière servira uniquement pour le chauffage et non à la production d'eau chaude car un chauffe-eau a été posé cet été.

Il est nécessaire de prendre une décision rapidement avant l'hiver. Comme le bâtiment est mal isolé, il est peut-être suffisant d'installer une chaudière fioul.

c) Mission Haies :

Une haie a été plantée au Bourg dans le cadre de la mission Haie conduite par le Conseil Départemental, une vérification a eu lieu, les arbres ont pratiquement tous pris, il reste d'autres arbres à planter prévus dans ce programme. Il est par ailleurs envisagé de planter des haies sur certaines parcelles agricoles afin de contribuer à la protection des chemins et à la création de zones d'ombrage et ainsi imaginer à terme utiliser le broyat obtenu (plaquettes) lors de l'entretien de ces haies.

d) Une rencontre avec l'ADHUME et TE63 a eu lieu pour visiter les bâtiments communaux, pour le toit de l'école on peut envisager la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, il faudra contacter un opérateur pour faire de la vente fictive.

e) Eclairage public :

Il est demandé de vérifier l'éclairage public des hameaux afin d'identifier les éventuelles ampoules défectueuses et de prévoir leur remplacement par notre prestataire.

f) Il manque un plot sur le chemin des Bajaux, il faudra le signaler à la DRAT du Sancy.

g) Entretien de l'école Notre-Dame :

Fanny propose que la municipalité rencontre la nouvelle équipe pédagogique de l'école.

Il est convenu avec la nouvelle équipe éducative de l'école que les agents communaux pourront intervenir sur demande directe du Directeur de l'école en cas d'urgence. Les travaux moins urgents seront traités durant les périodes de vacances scolaires. Une liste de ces travaux devra être établie en amont et validée par les deux parties, afin de faciliter la planification des interventions. Dans ce cadre, les demandes d'intervention devront être envoyées en mairie et communiquées à l'Adjoint aux travaux pour validation. Ponctuellement, des chantiers participatifs pourront être organisés avec les parents d'élèves.

h) Projet d'intégration du SIVOM de la Vallée Verte – Centre de loisirs :

Le Conseil Municipal échange sur l'intégration de la commune au SIVOM de la Vallée Verte concernant notamment l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. En effet, à ce jour, les familles de la commune qui souhaitent bénéficier de ce service rencontrent des difficultés de place. La commune n'appartenant à aucun dispositif, les enfants sont toujours sur la liste d'attente. Une estimation du nombre

PV du Conseil Municipal du 02 octobre 2026

d'enfants potentiellement concernés va être réalisée, ainsi qu'un sondage auprès des familles. Les conditions d'intégration au SIVOM n'ont pas encore été présentées.

i) Lætitia signale des problèmes de chiens qui aboient sans arrêt à Monne.

j) La COM-COM du Massif du Sancy a modifié les règles d'octroi des aides financières :
Une enveloppe 100 000 € est prévue pour chaque commune pendant toute la durée du mandat (en plus des aides FIC, DETR), pour une dépense égale à 100 000 €.

k) Conscrits et calendrier des animations :

Le Conseil Municipal a pu échanger avec les Conscrits sur les points suivants :

- lors des Aubades, faire attention que seuls les jeunes de la commune y participent ;
- la journée du dimanche, lors de la fête de juillet, doit être plus à destination des habitants de la commune. Les autres associations de la commune pourraient aider à l'organisation de cette journée. Un mail leur sera envoyé prochainement pour connaître les projets d'animation de l'année afin de coordonner les calendriers.

l) Contrats d'assurance :

Le changement de contrat d'assurance de la commune permettra de réaliser une économie estimée à 2000€ par an, avec les mêmes garanties.

m) Compteur séparatif de la cabane de chasse :

La Commune est dans l'attente d'un devis concernant l'installation d'un compteur séparatif électrique à la cabane de chasse.

n) Urbanisme :

Il a été demandé d'évoquer la question de l'urbanisme sur la commune lors d'un prochain Conseil Municipal.

.....Fin du Conseil Municipal.....

Le Maire,

Bertrand GUIEZE

La secrétaire de séance,

Dominique CHANDEZON